

Objet de la consultation :

- Rétroconversion d'un inventaire fichier pdf du fonds ancien ouvrages 18^e de la Médiathèque d'Alès
- Rétroconversion d'un inventaire fichier pdf du fonds ancien et local de la Médiathèque de Saint-Gilles
- Rétroconversion d'un inventaire fichier excel du fonds ancien et local de la bibliothèque du Musée-Pyrénéen de Lourdes
- Rétroconversion d'un inventaire fichier excel du fonds ancien de la Bibliothèque des Archives municipales de Gaillac

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Date de parution 21 août 2025

Date limite des offres 20 septembre 2025

Dossier téléchargeable sur www.occitanielivre.fr

Contact : Blandine DELHAYE

blandine.delhay@occitanielivre.fr

Tél : 04 67 17 94 78 / 06 02 02 92 5

Table des matières

1	CONTEXTE ET OBJECTIFS	4
1.1	Cadre institutionnel de l'opération	4
1.2	Les établissements partenaires	4
1.3	Les objectifs de la prestation.....	4
2	DEFINITION DE LA PRESTATION.....	4
2.1	Objet de la prestation	4
2.2	Forme de la consultation et détails des lots	5
2.3	Description : nature des catalogues et volumétrie	5
2.4	Système informatique	5
2.5	Equipe projet.....	5
2.6	Calendrier	7
3.	PRESENTATION DES FONDS ET CATALOGUES	8
3.1	Les fonds 18e de la Médiathèque d'Alès (30)	8
	Description du catalogue du fonds occitan, fonds ancien, fonds de la réserve :	8
3.2	Le fonds de la médiathèque Emile Cazelles de Saint-Gilles (30).....	9
	Description de l'inventaire du fonds ancien et local :	9
3.3	Le fonds de la bibliothèque du Château fort – Musée Pyrénéen (65)	10
	Description du catalogue du fonds ancien et local :	10
3.4	Le fonds de la bibliothèque des archives municipales de Gaillac (81).....	11
	Description du catalogue du fonds ancien et local :	11
4.	DEROULEMENT DE LA PRESTATION	12
4.1	Préparation des catalogues.....	12
4.2	Réunion de démarrage.....	12
4.3	Spécifications techniques de saisie	12
4.4	Numérisation des inventaires et registres	13
4.5	Phase de tests	13
4.6	Chaîne de traitement	13
4.7	La dérivation de notices à partir du catalogue de la BnF	14
4.8	Traitement des anomalies.....	15
4.9	Contrôle qualité	15
4.10	Contrôle d'exhaustivité	15
4.11	Livraison	16
5.	GARANTIES ET RESULTATS ATTENDUS.....	16
6.	VALIDATION DE LA CONVERSION RETROSPECTIVE	16
6.1	Critères de rejet des notices	16
6.2	Critères d'acceptation des notices.....	16
6.3	Admission de la conversion rétrospective	17

7.	ENGAGEMENTS DES ETABLISSEMENTS PARTENAIRES	17
8.	ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE	17
8.1	Confidentialité.....	17
8.2	Obligation de résultats	17
8.3	Respect des performances et du calendrier annoncé.....	18
8.4	Respect des normes	18
8.5	Suivi de l'opération	18
9.	PROCEDURE.....	18
9.1	Calendrier	18
9.2	Modalités de réponse	18
9.3	Sélection des offres	19
10.	ANNEXE	20
10.1	DESCRIPTION DE L'INVENTAIRE DU FONDS ANCIEN 18 ^e DE LA MEDIATHEQUE D'ALES.....	20
10.3	DESCRIPTION DE L'INVENTAIRE DU FONDS ANCIEN de la bibliothèque du Château fort – Musée Pyrénéen	23
10.4	DESCRIPTION DE L'INVENTAIRE DU FONDS ANCIEN DES ARCHIVES MUNICIPALES DE GAILLAC.....	24

1 . CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1 Cadre institutionnel de l'opération

Dans le cadre de ses missions de coopération, la Bibliothèque nationale de France a signé une convention de coopération avec le Pôle associé régional Occitanie pour assurer le signalement et la valorisation des fonds patrimoniaux conservés dans cette région.

Occitanie Livre & Lecture coordonne les actions du Pôle régional. Elle assure le suivi administratif et financier des opérations de conversion rétrospective. Elle fédère l'action des établissements partenaires autour de ce projet.

1.2 Les établissements partenaires

Collectivités	Service	Adresse	CP	Ville	Responsable
Alès Agglomération	Médiathèque Alphonse Daudet	24 rue Edgar Quinet	30106	ALES	MARTY Benjamin
Saint-Gilles	Médiathèque Emile Cazelles	34 avenue Émile Cazelles	34800	SAINT GILLES	VALENZA Valérie
Lourdes	Bibliothèque du Château fort – Musée Pyrénéen-Lourdes	25 Rue Du Fort	65100	LOURDES	MENGELLE Agnès
Gaillac	Archives municipales	Rue de Peyriac	81600	GAILLAC	MASSIAS Adèle

1.3 Les objectifs de la prestation

Le premier objectif est le regroupement des différents inventaires word, excel ou pdf pour enrichir les bases des différentes médiathèques par le versement des notices rétroconverties dans leur logiciel métier.

Le second objectif est la participation au Catalogue Collectif de France (CCFr), par le versement des notices dans la base Patrimoine, au terme de la prestation.

2 . DEFINITION DE LA PRESTATION

2.1 Objet de la prestation

La prestation consiste en des opérations de conversion rétrospective d'un catalogue sur des inventaires sur fichiers numériques (word, excel, pdf).

Tous les outils bibliographiques seront à convertir en notices au format UNIMARC, en respectant les contraintes spécifiques liées au versement des notices dans la base Patrimoine de la BnF :

- format d'enregistrement ISO 2709 ; enregistrement segmenté selon ISO 1001 ou non segmenté ;
jeu de caractères ISO 542

2.2 Forme de la consultation et détails des lots

La présente consultation est un marché à procédure adaptée.

L'opération de conversion rétrospective désignée dans le présent cahier des charges constitue un lot unique destiné à être traité par un prestataire unique sur la fin de l'année 2025 et l'année 2026.

2.3 Description : nature des catalogues et volumétrie

Etablissement	Outil bibliographique à convertir	Fonds concernés	volumétrie	Formats de conversion
Médiathèque d'Alès	Fichiers pdf	Fonds ancien 18e	3027	UNIMARC
Médiathèque de Saint-Gilles	Fichiers pdf	Fonds ancien et local	2990	UNIMARC
Château fort – Musée Pyrénéen-Lourdes	Fichiers excel	Fonds ancien et local	1290	UNIMARC
Archives municipales de Gaillac	Fichiers excel	Fonds ancien	1000	UNIMARC

2.4 Système informatique

Le logiciel utilisé par la Médiathèque d'Alès est **Nanooq**.

Le logiciel métier utilisé par la Médiathèque de Saint-Gilles est **Decalog**.

La Bibliothèque du Château fort – Musée Pyrénéen-Lourdes n'a pas de logiciel métier.

La Bibliothèque des archives municipales de Gaillac n'a pas de logiciel métier.

2.5 Equipe projet

Pour la Médiathèque d'Alès :

- Benjamin Marty, directeur benjamin.marty@ville-ales.fr
- Isabelle Valdivia, bibliothécaire isabelle.valdivia@alesagglo.fr
- Cyril GENEYS, Administrateur fonctionnel médiathèque cyril.geneys@alesagglo.fr

Pour la Médiathèque de Saint-Gilles :

- Valérie Valenza, directrice valerie.valenza@saint-gilles.fr
- Nikita Tronc, bibliothécaire nikita.tronc@saint-gilles.fr
- Frédéric Arlhac, Administrateur fonctionnel médiathèque frederique.arlhac@saint-gilles.fr

Pour la Bibliothèque du Château fort – Musée Pyrénéen-Lourdes:

- Agnès Mengelle, cheffe du service conservation agnes.mengelle@ville-lourdes.fr
- Catherine Bienfait, bibliothécaire catherine.bienfait@ville-lourdes.fr

Pour la Bibliothèque des archives municipales de Gaillac

- Adèle MASSIAS, Responsable du Service Patrimoine et Musées a.massias@ville-gaillac.fr>
- Marie Hélène Vic, bibliothécaire mh.vic@ville-gaillac.fr

Pour Occitanie Livre & Lecture :

- Adeline Barré, directrice adeline.barre@occitanielivre.fr
- Blandine Delhayé, chargée de mission Bibliothèque et Patrimoine blandise.delhaye@occitanielivre.fr

2.6 Calendrier

La conversion rétrospective sera échelonnée sur **9 mois**. Il s'agit d'un calendrier prévisionnel qui sera affiné lors de la première réunion avec le prestataire :

- **Réunion de démarrage : début octobre 2025**
- **Rédaction des spécifications techniques de saisie : octobre 2025**
- **Phases de test au démarrage de chaque chantier : à partir d'octobre 2025**
- **Conversion rétrospective : mi-octobre 2025 – fin novembre 2026**

3. PRESENTATION DES FONDS ET CATALOGUES

3.1 Les fonds 18e de la Médiathèque d'Alès (30)

La Médiathèque d'Alès conserve un important fonds ancien issu de plusieurs provenances parmi lesquelles les Capucins d'Alès, les Jésuites d'Alès, le Séminaire et collège d'Alès, le Monastère du Verbe, du saint Sacrement d'Anduze, ainsi que des donations de différents ministères et des achats.

La sixième phase de signalement mené en 2024 par Occitanie Livre & Lecture a permis le signalement des ouvrages 15^e, 16^e, 17^e par rétroconversion dans cette continuité nous souhaiterions signaler le **fonds 18^{ème}**.

Un inventaire papier décrit succinctement cette collection de **3027 ouvrages**, il a été numérisé pour une reprise des informations par rétroconversion en Unimarc pour intégrer le SIGB de la Médiathèque et le CCFr.

Un récolement sera mené en amont de l'envoi de l'inventaire en rétroconversion. Ainsi le nombre de 3027 ouvrages est amené à changer.

Description du catalogue du fonds occitan, fonds ancien, fonds de la réserve :

Catalogue : Registre word

Nombre estimé de notice à numériser et à rétroconvertir : **3027 unités et non titres (Beaucoup d'ouvrages en plusieurs volumes)**

Périodes des ouvrages : du XVIII^e siècle

Langues : français, latin, italien

Thématiques : Histoire, Histoire locale, Géographie, Médecine, Littérature, Religion

Taux de recouvrement dans le catalogue BnF et Sudoc : 50 %

3.2 Le fonds de la médiathèque Emile Cazelles de Saint-Gilles (30)

En 1924, Jean Cazelles, juriste et homme politique, fils d'Emile-Honoré Cazelles, décide de léguer à la ville de Saint-Gilles la bibliothèque de son père (ouvrages et mobilier) ainsi que la sienne et une maison située rue de la République pour créer une bibliothèque publique. Cette bibliothèque ne sera ouverte au public, gérée par des bénévoles, qu'après la Seconde Guerre mondiale.

Emile-Honoré Cazelles (Nîmes, 1831-1907) fut médecin, préfet de la Creuse puis directeur de cabinet de Waldeck-Rousseau, philosophe et traducteur de John Stuart Mill, Herbert Spencer et Alexandre Bain. Une bibliothèque à l'image de cet homme, représentant de l'esprit bourgeois évolutionniste du 19^{ème} siècle, protestant, républicain et positiviste. Si la philosophie, la sociologie et l'histoire sont les principaux sujets, ce fonds comprend aussi la bibliothèque de l'étudiant en médecine ainsi que des livrets de théâtre de boulevard. Ce legs avait été précédé d'un don de portraits en 1919.

La bibliothèque contient un fonds ancien et un fonds local. On dénombre **7590 unités matérielles pour 5 644 titres** qui couvrent plusieurs périodes du **16^e au 19^e siècles**.

La bibliothèque contient des monographies et des brochures, des périodiques et des recueils de coupures de presse (affaires de Rome, 1870, la Commune de Paris) ; des cartes (Suisse, Madagascar, postes de l'Empire français, cartes militaires, siège de Paris, Commune et armistice de 1870) ; des portraits d'Emile-Honoré Cazelles, de Waldeck-Rousseau par Paul Renouard et de Gambetta.

Un récolement a permis d'affiner plus précisément ce qu'il restait à signaler, une partie du fonds étant déjà catalogué dans leur SIGB, une autre dans des inventaires papiers ou numériques et une dernière décrite que succinctement qui sera catalogué livre en main.

3114 notices sont déjà sur Decalog sous l'appellation « RDC. Espace Patrimoine – Adulte – Consultation sur rendez-vous : Fonds patrimoniaux ».

Une extraction du fichier sera envoyée afin de comparer avec les inventaires papiers et déterminer ce qu'il reste à faire.

Les Archives familiales (0,11 ml) sont déjà cataloguées dans le CGM du CCFr.

Description de l'inventaire du fonds ancien et local :

Catalogue : registres pdf manuscrits

Nombre estimé de notice à numériser et à rétroconvertir : **2 990 titres**

Ouvrages XIXe-XXe : : **2 990 titres**

Périodes des ouvrages : du XVIe au XXe

Langues : Latin, français. **Nous possédons également un fonds de langue étrangère représentant environ 119 unités matérielles pour 81 titres, comprenant principalement des ouvrages en anglais, allemand, espagnol, italien...**

Thématiques : théologie, sciences, histoire, géographie, art, littérature, philosophie, sociologie, droit, religion, langues étrangères

Taux de recouvrement dans le catalogue BnF et Sudoc : 50 %

3.3 Le fonds de la bibliothèque du Château fort – Musée Pyrénéen (65)

La bibliothèque du Musée Pyrénéen de Lourdes est un exemple de bibliothèque de musée spécialisée. Fondée en même temps que le musée, elle s'est développée en parallèle avec les collections, se concentrant sur l'ethnologie régionale et le pyrénéisme.

La bibliothèque est spécialisée dans les études pyrénéennes, couvrant l'histoire, la culture, les traditions et l'environnement des Pyrénées.

Elle abrite une vaste collection de livres **18^e, 19^e, 20^e**, dont les **20 ouvrages très rares sur l'histoire des Pyrénées**, des guides de voyages, des tirés à part de bulletin scientifique signés d'auteurs pyrénéistes célèbres, et d'un vaste fonds de titres de périodiques en langue française, occitane, espagnole, catalane, anglaise, allemande, italienne, polonaise, japonaise dont 27 sont conservés au titre du PCPP Occitanie-Ouest et d'autres matériaux liés aux Pyrénées comme des partitions musicales, ou des brochures publicitaires touristiques.

En 2011, une première opération de rétroconversion a eu lieu, ainsi 9539 notices bibliographiques ont été intégrées au CCFR. Suite à l'état des lieux effectués en 2019, cela représente la moitié du volume réel des fonds (hors titres de périodiques) estimé tout fonds confondus à **18 924 documents**.

Depuis, un inventaire se poursuit et **1290 ouvrages** sont proposés cette année en rétroconversion pour le plan de signalement. Brochures, tirés à part et partitions musicales ont été sélectionnés dans le catalogue général de la bibliothèque du Musée pyrénéen avec deux critères de sélection. Le premier critère est le caractère patrimonial ancien, rare et précieux. Le deuxième critère correspond à la propriété des fonds par l'Ex-libris de la collection de la bibliothèque et l'Ex-dono, de Louis Le Bondidier, créateur du Musée et 1er donateur de sa bibliothèque privée.

Description du catalogue du fonds ancien et local :

Catalogue : Fichier excel

Nombre estimé de notice à numériser et à rétroconvertir : **1290 notices**

Périodes des ouvrages : du XIX^e au XX^e siècles

Langues : français, latin, occitan

Thématiques : Histoire, Histoire locale, Géographie, Médecine, Littérature, Religion

Taux de recouvrement dans le catalogue BnF et Sudoc : 50 %

3.4 Le fonds de la bibliothèque des archives municipales de Gaillac (81)

Le fonds ancien des archives municipales de Gaillac compte environ **900 ouvrages**, il est composé de grandes séries d'ouvrages classiques de littérature, d'histoire et de philosophie des **18e et 19e siècles**, d'importantes séries d'ouvrages de référence du 18e siècle, de beaux ouvrages illustrés du 19e siècle : la célèbre série de la description de l'Egypte, des voyages pittoresques dans l'ancienne France ou l'édition complète des gravures de Piranèse ; mais aussi des ouvrages scientifiques et de médecine, notamment d'auteurs tarnais. On y trouve également quelques pièces remarquables du 16e siècle telles « l'Astronomique discours » par Jaques Bassantin,.. – [Genève] : J. de Tournes, 1613 avec ex libris du couvent des capucins de Gaillac ou « les Cinq livres du droit des offices » par Charles Loyseau [Chasteaudun], 1610 avec ex libris manuscrit de l'abbaye de Labessière Candeil. L'histoire de ce fonds commence avec la Révolution française qui obligea au regroupement des ouvrages que possédaient les différentes institutions religieuses, mais en l'absence de catalogue précis, pourtant exigé par les administrations supérieures, nombre de volumes ont disparu au cours du temps. Lorsqu'en 1830 la bibliothèque publique de Gaillac est fondée, de nouveaux ouvrages sont ajoutés à ce fonds ancien, en grande partie issus d'importants dons de l'État.

Description du catalogue du fonds ancien et local :

Catalogue : Fichier excel

Nombre estimé de notice à numériser et à rétroconvertir : **1000 notices**

Périodes des ouvrages : du XVIIe au XXe siècles

Langues : français, latin, occitan, arabe

Thématiques : Histoire, Histoire locale, Géographie, Médecine, Littérature, Religion

Taux de recouvrement dans le catalogue BnF et Sudoc : 50%

4. DEROULEMENT DE LA PRESTATION

Le prestataire devra évaluer :

- le temps nécessaire au traitement des outils bibliographiques
- le volume et le temps nécessaire au contrôle et au traitement des anomalies par l'équipe projet.

Cet engagement aura valeur contractuelle.

Les délais sont indiqués en jours ouvrés.

4.1 Préparation des catalogues

Concernant les outils bibliographiques, toutes les notices seront à rétroconvertir.

4.2 Réunion de démarrage

Le prestataire désignera un chef de projet, qui sera l'interlocuteur de l'équipe projet et qui effectuera la réunion de démarrage des opérations, pour aborder la méthodologie, les spécifications techniques et le calendrier.

4.3 Spécifications techniques de saisie

Les spécifications techniques de saisie seront abordées lors de la réunion de démarrage et concerneront :

- le traitement des données bibliographiques : informations manquantes, codage en UNIMARC
- le traitement des cotes et des localisations,
- les critères de dérivation des notices
- les anomalies

Suite à la réunion, le prestataire disposera de **10 jours ouvrés** pour rédiger les spécifications techniques de saisie propres à chaque catalogue, en collaboration avec l'équipe projet. Pendant cette phase, il aura accès à l'ensemble des outils bibliographiques concernés et bénéficiera de l'assistance technique de l'équipe projet.

À l'issue de cette première phase, l'équipe projet disposera d'un délai de **10 jours ouvrés** pour valider les spécifications techniques.

4.4 Numérisation des inventaires et registres

Le prestataire se verra confier les outils bibliographiques sous format numérique.

4.5 Phase de tests

Au démarrage de l'opération, pour chacun des outils bibliographiques, une phase de tests portant sur un lot de notices sélectionnées par le prestataire et les établissements partenaires permettra d'évaluer et de valider la qualité des consignes de saisie et d'élaborer si besoin des consignes complémentaires de traitement des anomalies détectées. Cette phase de tests inclut le reversement des notices testées dans les logiciels de gestion de la médiathèque.

À l'issue de cette phase, les spécifications techniques seront revues si nécessaire par le prestataire, en accord avec l'équipe projet, puis validées définitivement par celui-ci.

Le nombre de notices à saisir pour le test est fixé à **2 % pour tous les catalogues des différentes médiathèques**.

La phase de tests ne devra pas dépasser **30 jours ouvrés** pour l'ensemble des outils bibliographiques, incluant la saisie des notices sélectionnées, le contrôle par l'équipe projet et la révision des spécifications techniques par le prestataire.

4.6 Chaîne de traitement

Le prestataire devra proposer une chaîne de traitement, intégrant les différentes opérations, de la reproduction des notices à la validation, en tenant compte des contraintes décrites ci-dessous.

Il doit s'engager à restituer la totalité des informations contenues dans les notices bibliographiques en alphabet latin étendu.

Les notices bibliographiques seront dérivées en priorité, à partir de l'extraction du *Catalogue général des imprimés des origines à 1969* et de la *Bibliographie nationale française – livres depuis 1970* de la BnF et du catalogue du SUDOC lorsque les notices existent. Si plusieurs notices correspondantes sont trouvées, le prestataire choisit la notice la plus complète et la plus conforme à la notice du catalogue rétroconverti. Les notices seront complétées des données de localisation (cote et fonds) et le cas échéant des données propres à l'exemplaire ou des données complémentaires à la notice dérivée figurant sur l'outil bibliographique converti.

Le prestataire devra supprimer des notices dérivées des informations qui pourraient être source d'erreur pour les futurs utilisateurs du catalogue et du CCFr, comme par exemple les données concernant la reliure ou les possesseurs d'ouvrages conservés à la BnF présentes dans les champs 3xx ou 7xx.

La mention de la source, c'est-à-dire de la zone 001 de la notice BnF doit être obligatoirement reportée dans la zone adéquate de format cible, soit la zone 035 en UNIMARC.

Le prestataire attribuera un identifiant unique pour chaque notice, qu'elle soit créée ou dérivée.

En cas d'absence dans cette base ou de différences notables, les notices seront créées par saisie des données fournies par les outils bibliographiques numérisés, conformément aux normes Afnor en vigueur et au format de catalogage UNIMARC.

4.7 La dérivation de notices à partir du catalogue de la BnF

Le prestataire devra effectuer les recherches sur les bases BnF et du Sudoc pour tous les outils bibliographiques.

Le prestataire pourra dériver une notice si elle présente les caractéristiques suivantes :

- Titre identique
- Année identique
- Editeur identique
- Ville d'édition identique

Seul le nombre de volumes pourra être différent.

Si le titre est plus complet sur la notice de la base BnF par rapport au titre de la notice source et que tous les autres éléments de la notice sont semblables : la notice peut être dérivée.

S'il n'y a pas de date d'édition ou la mention [s.d.] sur la notice source et que la mention figure sur la notice de la base BnF : la notice peut être dérivée si une seule notice BnF correspond.

S'il n'y a pas d'éditeur ou la mention [s.n.] sur la notice source et que la mention figure sur la notice de la base BnF : la notice peut être dérivée si une seule notice BnF correspond

Si le nombre de volumes est différent la notice peut être dérivée avec un code de différence et saisir une zone 316 sous la forme : \$aNombre de volumes : x

Les notices dérivées sont livrées aux partenaires sans modification sauf pour les données locales ou les zones 310, 316, 317, 328, les 6XX (sauf la 620), les 702 ayant un code de fonction « \$4320 » (donateur) ou « \$4390 » (ancien possesseur) et 9XX de la BnF qui seront supprimées par programme.

Ces dernières seront remplacées par les zones 099, 310, 316, 317, 610, 620, 702, et 995 des notices sources.

4.8 Traitement des anomalies

Au cours des opérations de saisie et d'encodage des notices, le prestataire enverra au groupe projet des notices créées ou dérivées, en Unimarc, sur lesquelles il aura constaté une anomalie (absence de zone obligatoire, caractères illisibles...), ou pour lesquelles il aura un doute. Le prestataire pourra proposer l'utilisation d'une plateforme en ligne pour effectuer les contrôles et corrections. Lors de la réunion de démarrage, le rythme des envois et les délais de correction seront définis.

Le prestataire tiendra à jour un tableau des anomalies les plus fréquentes et des corrections apportées, afin de pouvoir donner des consignes générales pour la saisie de cas similaires.

A l'issue du traitement des anomalies, le prestataire enverra à l'équipe projet un fichier test comprenant **2% des anomalies** traitées et corrigées par ses soins.

4.9 Contrôle qualité

Le contrôle qualité portera sur **2% des notices** (créées et dérivées). A la fin du traitement des notices (dérivation, création), le prestataire transmettra à l'équipe projet des notices sélectionnées de manière aléatoire, hors notices déjà vérifiées dans la phase de traitement des anomalies et dans la phase de test.

L'équipe projet disposera de **15 jours** pour relire et contrôler la qualité de la saisie, ainsi que la pertinence du codage UNIMARC.

Les corrections demandées devront être effectuées par le prestataire dans les **10 jours** suivant leur réception. Les corrections ainsi effectuées seront renvoyées à l'équipe projet dans un document synthétique.

En cas de rejet de l'ensemble des notices, le prestataire devra procéder, à ses frais, au retraitement complet de cet ensemble. Cette nouvelle saisie sera soumise à son tour au contrôle de l'équipe projet selon la même procédure.

L'oubli d'une notice n'est pas considéré comme une erreur mais comme un critère de défaut d'exhaustivité.

4.10 Contrôle d'exhaustivité

L'équipe projet disposera d'un délai de **10 jours** pour contrôler l'exhaustivité de la saisie, au moyen des numéros attribués aux images numérisées et reportés par le prestataire dans les notices, ou pour les fichiers informatiques (non numérisés) aux numéros d'identification attribués dans le fichier.

Le prestataire devra effectuer le traitement des notices manquantes dans un délai de **10 jours** et les transmettre à l'équipe projet pour vérification de l'exhaustivité et validation définitive.

4.11 Livraison

Le prestataire devra fournir les résultats du traitement rétrospectif des outils bibliographiques sur un disque dur externe, par courriel, ou sur serveur FTP, au format UNIMARC (ISO 2709), et jeu de caractères employés correspondant à la norme ISO 5426 (latin étendu).

5. GARANTIES ET RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de la conversion rétrospective sont les suivants :

- la mise au point d'un plan-qualité fourni dans l'offre par le prestataire,
- la rédaction, en collaboration avec l'équipe projet, et la livraison à celui-ci des spécifications techniques,
- le traitement des notices et livraisons intermédiaires pour le contrôle des anomalies, le contrôle qualité et le contrôle d'exhaustivité,
- la livraison définitive.

Le prestataire précisera en particulier dans sa réponse au cahier des charges :

- Le circuit de travail concernant la réalisation des notices
- Le contrôle qualité mis en œuvre
- Les modalités de fourniture des lots (anomalies et lots à vérifier)

6. VALIDATION DE LA CONVERSION RETROSPECTIVE

La validation de l'opération sera faite par l'équipe projet après les vérifications faites sur les notices.

6.1 Critères de rejet des notices

Un ensemble de notices pourra être rejeté pour l'un des motifs suivants :

- saisie non exhaustive,
- erreurs de saisie ou codage UNIMARC erroné,

Chaque ensemble de notices rejeté par l'équipe projet pour des erreurs imputables au prestataire devra être traité à nouveau par celui-ci à ses frais.

6.2 Critères d'acceptation des notices

Un ensemble de notices sera accepté pour les motifs suivants :

- exhaustivité de la saisie,
- qualité de la saisie et pertinence du codage,
- conformité aux normes visées par le présent cahier des charges.

6.3 Admission de la conversion rétrospective

Cette décision unique sera prononcée par l'équipe projet. La validation permettra sa facturation.

À la réception, il y aura transfert de propriété du produit, c'est-à-dire des données saisies par le prestataire, à **Alès Agglomération, aux villes de St-Gilles, Lourdes et Gaillac**. Ils sont et demeureront titulaires des droits de propriété intellectuelle sur les notices qui les concernent.

7. ENGAGEMENTS DES ETABLISSEMENTS PARTENAIRES

Les établissements s'engagent à fournir au prestataire, tous les éléments d'information et les moyens nécessaires à la réalisation de la prestation, à savoir :

- l'ensemble des informations nécessaires à la rédaction des spécifications techniques particulières,
- l'ensemble des informations nécessaires à la bonne réalisation de la prestation de saisie :
 - résolution des problèmes rencontrés dans l'inventaire,
 - spécifications de conversion,
 - réponses aux questions d'ordre bibliothéconomique et technique liées aux outils bibliographiques,
 - le signalement des notices à ne pas saisir,
 - la fourniture des notices originales à convertir.
- l'ensemble des informations permettant le traitement des anomalies,
- les contrôles et la réception des ensembles de notices,
- le respect des délais de réponse définis par le présent cahier des charges.

8. ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE

8.1 Confidentialité

Le prestataire et ses collaborateurs sont strictement tenus à une clause de confidentialité pendant et après l'exécution du contrat.

8.2 Obligation de résultats

Les résultats à fournir devront être conformes aux exigences formulées dans le présent cahier des charges.

Les opérateurs de saisie devront connaître le français, le latin, l'occitan et l'italien et maîtriser l'UNIMARC.

8.3 Respect des performances et du calendrier annoncé

Le prestataire doit s'engager sur un délai maximal pour la conversion rétrospective des notices. En l'absence de retard imputable aux établissements et au groupe de suivi du projet (non-respect des délais de réponse pour les questions relatives au traitement des anomalies et le contrôle de chaque ensemble de notices), ce délai devra être respecté.

8.4 Respect des normes

Les normes AFNOR et ISO (dernières versions) visées dans le présent cahier des charges devront être respectées par le prestataire.

8.5 Suivi de l'opération

Dès l'acceptation du contrat, le prestataire désignera un chef de projet qui établira un dialogue permanent avec le groupe de suivi du projet. Il apportera au groupe de suivi du projet ses conseils et son expertise, dans le plus grand respect des souhaits exprimés et des consignes données par celui-ci. **Le prestataire devra informer dès que possible de toutes évolutions susceptibles de modifier le devis initial.**

9. PROCEDURE

9.1 Calendrier

L'envoi du cahier des charges aux prestataires consultés et la publication sur le site internet

www.occitanielivre.fr ont été effectués le **21 / 08 / 2025**

La date limite de remise des offres est le **20 / 09 / 2025**

La sélection du prestataire sera annoncée le **1 / 10 / 2024**

9.2 Modalités de réponse

L'offre sera constituée notamment des éléments suivants :

- un mémoire technique et méthodologique : le candidat devra expliciter comment il mettra en œuvre les prestations décrites,
- les délais sur lesquels s'engage le candidat,
- une approche budgétaire de la prestation,
- la composition des équipes,
- les modalités de contact du chef de projet.

Les candidats devront remettre leur offre à Occitanie Livre & Lecture sur support papier par courrier avec avis de réception, coursier, transporteur, ou à l'accueil de l'agence à Montpellier contre récépissé, à l'adresse suivante :

Occitanie Livre & Lecture
47 quai du Verdanson
34000 MONTPELLIER

Les horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h.

Les candidats pourront transmettre une version électronique (grâce à une plateforme de transfert électronique) de leur offre par courriel à l'adresse suivante :

A : blandine.delhaye@occitanielivre.fr

9.3 Sélection des offres

La sélection du prestataire se fera selon les critères ci-dessous qui donneront lieu à un classement :

1/ la qualité technique au regard des informations fournies dans le mémoire technique et méthodologique : 60%

2/ les délais d'exécution : 20%

3/ le prix de la prestation : 20%

10. ANNEXE

10.1 DESCRIPTION DE L'INVENTAIRE DU FONDS ANCIEN 18^e DE LA MEDIATHEQUE D'ALES

L'inventaire des ouvrages du XVIII^e siècle représente un fichier pdf de 190 pages

	AUTEUR	TITRE	Lieu	Editeur	Date	Etat	Numérisat°	Dewey
16	Cicéron	M.T. Ciceronis Brutus, sive de Amicitia		Oliveti ? Aedibus Academicis	1748	bon	?	?
17	2 "	M.T. Ciceronis Orator ad M. Brutum		Oliveti ?	1748	bon	?	?
18	Condillac Etienne Bonnot de	Cours d'étude pour l'instruction des jeunes gens, et qui a servi à l'éducation du prince de Parme. Histoire ancienne, tome II	Paris	Dufart	1797-98	bon	non	930
19	Condillac	cours d'étude pour l'instruction des jeunes gens, et qui a servi à l'éducation du prince de Parme. Histoire ancienne, tome IV	Paris	Dufart	1797-98	bon	non	930
20	Condillac	cours d'étude pour l'instruction des jeunes gens, et qui a servi à l'éducation du prince de Parme. Histoire ancienne, tome V	Paris	Dufart	1797-98	bon	non	930
21	Carrières de, R.P.	Commentaire littéral sur la Sainte Bible, contenant l'Ancien et le Nouveau Testament, inséré dans la traduction françoise, tome I	Paris	Moreau, Jean-François	1741	bon	non	200
22	Carrières de, R.P.	Commentaire littéral sur la Sainte Bible, contenant l'Ancien et le Nouveau Testament, tome II	Paris	Moreau, Jean-François	1741	bon	non	200
23	Carrières de, R.P.	Commentaire littéral sur la Sainte Bible, contenant l'Ancien et le Nouveau Testament, tome III	Paris	Moreau, Jean-François	1741	bon	non	200

Le registre se divise en 9 colonnes

Les chiffres présents dans la première colonne ne correspondent pas aux cotes des documents. Celle-ci seront spécifiées au moment de l'envoi de l'inventaire après récolement.

Le nom et le prénom de l'auteur sont présentés en lettres minuscules

Exemple : Carrières de, R.P.

Parfois le nom est inconnu où il est mentionné au crayon

Le titre est mentionné suivi de la tomainson

Le lieu est indiqué et parfois il est inconnu symbolisé par un point d'interrogation

L'éditeur est indiqué et parfois il est inconnu symbolisé par un point d'interrogation

La date est indiquée et parfois elle est inconnue symbolisée par un point d'interrogation

Les colonnes numérisation et Dewey ne concernent pas la rétroconversion

Observations pour la conversion rétrospective :

- **Cote** (elle sera ajoutée au moment de l'envoi de l'inventaire après récolement)
- **Auteur(s)** (forme normalisée si possible)
- **Titre**
- **Mention d'édition** (lieu, éditeur, date)
- **Pagination / Foliotation** (vérification à faire)
- **Format bibliographique** (ex. : in-4, in-8, in-12 vérification à faire)
- **Dimensions** (hauteur × largeur en cm vérification à faire)
- **Type de reliure** (pour les documents reliés)
- **Nombre de volumes ou de fascicules** (le cas échéant vérification à faire)
- **Langue du document**
- **Mentions de provenance, annotations ou cachets**

10.2 DESCRIPTION DU CATALOGUE FICHES DU FONDS ANCIEN ET LOCAL, MEDIATHEQUE DE ST GILLES

L'inventaire des ouvrages XVIe au XXe siècle représente deux fichiers pdf :

Le premier de 269 p.

n°	auteurs	titres	edition	reliure	vol.
Bg-1 * B1 13	LAURENTIO, Andrea	Humani Corporis & singularium eius partium multis controversiis... 1°	La metus Me Hayer Paris 1600	basane.	1
Bg-2 * 13	DU MOULIN Pierre	Nouveauté du papisme opposée à l'antiquité du vray christianisme contre le livre de monieur le Cardinal du Penon... 1°	Sedan Ban Jannou 1627	Parchemin	1
Bg-3 * 13	LEGER, Jean	Histoire générale des églises Evangéliques des vallées de Piemont ou Vaudaises... 1°	Lezde Jean de Carpentier 1669	Parchemin	1

Un registre inventaire sur 6 colonnes :

- **Le n° correspond à la cote du document** : Elle est constituée d'une lettre en majuscule, une lettre en minuscule, un tiret et un chiffre
Exemple : Bg – 1
Les chiffres supplémentaires écrits au crayon (exemple : 12, 13, 14) correspondent uniquement au code-barres interne pour identifier les exemplaires.
- **Le nom de l'auteur** est présenté en lettres majuscules suivi du prénom en minuscules
- **Le titre** est écrit en minuscules parfois il est abrégé suivi du format en lettres numériques (exemple 4°)
- **L'édition** est donnée avec la mention du lieu et de la date
- **Le type de reliure** est indiqué
- **Le nombre de volumes** est mentionné

Le second de 22 p.

N°	AUTEURS	TITRES	Édition	Reliure	Vol
Dh. 12° 44	ROUSSET, Léon	A travers la Chine carte dépl. 424 p.	Paris Hachette et Cie 1878		1
Dh. 12° 45	COQUHOUN, Archibald	Autour du Tonkin : La Chine méridionale de Canton à Mandalay Trad. de l'anglais par Charles Simond publ. en front. de l'auteur ; ill. Tome I [Tome II] XII . 420 p. ;	Paris / Poitiers Oudin 1884		2
Dh. 12° 46	BARD, E.	Les chinois chez eux. ill. 357 p.	Paris A. Colin et Cie 1899		1
Dh. 12° 47	ROCHECHOUART, Julien Comte de	Pekin et l'intérieur de la Chine : excursion autour du monde ill. 355	Paris Plon et Cie 1878		1

Un registre inventaire sur 6 colonnes :

- **Le n°** correspond à la cote du document : Dh 12° 44 **Le format est indiqué dans la cote**
- **Le nom de l'auteur** est présenté en lettres majuscules suivi du prénom en minuscules
- **Le titre** est écrit en minuscules suivi de la pagination et de certaines mentions concernant les illustrations
- **L'édition** est donnée avec la mention du lieu et de la date
- **Le type de reliure** n'est pas mentionné
- **Le nombre de volumes** est mentionné

Observations pour la conversion rétrospective :

- **Cote** (à l'identique, y compris les mentions de format)
- **Auteur(s)**
- **Titre**
- **Mention d'édition** (lieu, éditeur, date)
- **Pagination / Foliotation** (vérification à faire)
- **Format bibliographique** (ex. : 4°, 8°, 12°)
- **Dimensions** (hauteur x largeur en cm)
- **Type de reliure** (pour les documents reliés)
- **Nombre de volumes ou de fascicules** (le cas échéant)
- **Langue du document**
- **Mentions de provenance, annotations ou cachets**

10.3 DESCRIPTION DE L'INVENTAIRE DU FONDS ANCIEN de la bibliothèque du Château fort – Musée Pyrénéen

L'inventaire des ouvrages du XIXe et XXe siècle représente un fichier excel de 1290 lignes

949\$e	995\$k	200\$a	200\$f	210\$a	210\$c	210\$d	310\$a	316\$a	317\$a	700\$z	701\$z	702\$z	710\$z	711\$z	712\$z	Obs.
Fonds Pyrénées		Le n°30		Château-Fort de Lourdes	Echauguette	1940				Le Bondidier, Louis (1876-1945)						Tirage N°118 et n°115
Fonds Pyrénées		Un Abus qui doit cesser. Les dîmes touristiques				1935				Le Bondidier, Louis (1876-1945)						Hélio mont-blanc crème nu
Fonds Pyrénées		Un Abus qui doit cesser. Les dîmes touristiques				1935			Ex-libris MP	Le Bondidier, Louis (1876-1945)						de 1 à 5 Velin teinté des ps
Fonds Pyrénées		Projet de création d'associations amicales région	Louis Le Bondidier	Château-Fort de Lourdes		1929				Le Bondidier, Louis (1876-1945)					Impr. Lourdais	
Fonds Pyrénées		Comptes rendus des réunions tenues à Bordeaux	Louis Le Bondidier			1919				Le Bondidier, Louis (1876-1945)					Impr. E. Roudière Carcassonne	
Fonds Pyrénées		Comptes rendus des réunions tenues à Toulouse	Louis Le Bondidier			1918				Le Bondidier, Louis (1876-1945)					Impr. Vialette et Perry	
Fonds Pyrénées		Règlements des Coupes-Challenges et épreuves	Louis Le Bondidier			1911				Le Bondidier, Louis (1876-1945)					Impr. Générale du Sud-Ouest (J. Castane	
Fonds Pyrénées		L'allongement des saisons. Fédération des Synd	Louis Le Bondidier			[s.d.]				Le Bondidier, Louis (1876-1945)					Impr. Lacrampe et ses Fils	
Fonds Pyrénées		Un Abus qui doit cesser. Les dîmes touristiques	Louis Le Bondidier	Gap	Louis Jean	1935	Rel.		A 4003	Le Bondidier, Louis (1876-1945)						
Fonds Pyrénées		Il Neige aux Eaux-Bonnes	Louis Le Bondidier	Lourdes	Editions de l'E	1939		Ex. sur Roto calco bleuté a		Le Bondidier, Louis (1876-1945)					Editions de l'Echauguette	
Fonds Pyrénées		Le Musée Pyrénéen	Louis Le Bondidier	Bordeaux	Gounouilh	1922				Le Bondidier, Louis (1876-1945)						
Fonds Pyrénées		Phine, hémme d'Aussau	Louis Le Bondidier	Lourdes	Ed. de l'Echa	1939		Ex. sur Hélio Mont-Blanc, n		Le Bondidier, Louis (1876-1945)					Ed. de l'Echauguette	
Fonds Pyrénées	Pb2 533	Plats de quête en bois sculpté des Pyrénées	par L. Le Bondidier	Strasbourg Paris	Istra	1930				Le Bondidier, Louis (1876-1945)						
Fonds Pyrénées		Les Routes mendiante : Routes à péage, routes par L. Le Bondidier,...		Gap	Imprimerie L.	1935			EX LIBRIS MP B 945 EX DONO LLB	Le Bondidier, Louis (1876-1945)					Imprimerie L.	Pas de double au 3e
Fonds Pyrénées		S.O.S. Une grave menace sur Cauterets et la région	Louis Le Bondidier	Château-Fort de Lourdes	Ed. de l'Echa	1939			EX LIBRIS MP B 945 EX DONO LLB	Le Bondidier, Louis (1876-1945)					Ed. de l'Echauguette	
Fonds Pyrénées	PEX 043	L. F. E. Ramond	Préf. François Faure	Pau	[s.n.]	1953				Faure, François	Ritter, R.					
Fonds Pyrénées	PEX 045	La Vierge dans l'Art et la Tradition populaire des	François Pitangue	Montpellier	[s.n.]	1958				Pitangue, François	Rivière, G.-H.					
Fonds Pyrénées	PEX 047	De l'Himalaya aux Pyrénées avec le comte Henn	Préf. R. Ritter	Pau	[s.n.]	1960				Ritter, R.						
Fonds Pyrénées	PEX 064	Exposition Henry IV	préf. et catalogue par R	Pau	Imprimerie Cc	1961				Ritter, Raymond					Imprimerie Collet	
Fonds Pyrénées	PEX 105	Un Naturaliste dans les Pyrénées pendant la Rév	catalogue par G. Marsa	Lourdes	Imprimerie Cc	1990				Marsan, Geneviève	Mayoux, Ph.	Grives, Annie			Imprimerie Carret-Vène	
									EX LIBRIS B 9000							

Le fichier est structuré en 17 colonnes avec les zones UNIMARC

949 \$e : Fonds Pyrénées

995 \$k : cote composée de lettres et de chiffres

200 \$ a : titre propre

200 \$f : 1^{ère} mention de responsabilité

210 \$a : lieu principal d'édition

210 \$c : nom de l'éditeur

210 \$d : date d'édition

310 \$a : reliure

316 \$a : note sur l'exemplaire et la reliure

317 \$a : provenance

700 \$z : auteur principal personne physique

701 \$z : nom de personne - responsabilité principale

702 \$z : nom de personne - responsabilité secondaire

710 \$z : nom de collectivité - responsabilité principale

711 \$z : co-auteur collectivité

712 \$z : nom de collectivité - responsabilité secondaire

Obs : observations

10.4 DESCRIPTION DE L'INVENTAIRE DU FONDS ANCIEN DES ARCHIVES MUNICIPALES DE GAILLAC

L'inventaire des ouvrages du XVIe et XVIIIe siècle représente un fichier excel de 1000 lignes

Date	Cote	titre	mention de publication	édition : lieux et dates	pagination format	collection	description	Auteur 1	Auteur 2	Auteur 3	Auteur 4
1571	BP 2094	Reverendi Patris D. Joannis Feri ecclesiastæ olim moguntini annotationes piæ et doctæ in Exodum, Numeros, Deuteronomium, lib. Josue, lib. Judicum, nunc primum ex auctoris archetypo in lucem æditæ nunc primum ex auctoris archetypo in lucem æditæ		Coloniæ sumptib. Arnoldi Birckmanni F. & Francisci Bohemi. Anno M. D. LXXI. [1571]. Cum privileg. Cæs. majest. ad decem	437-501 p. ; in-12		Marque au titre, lettres ornées, cul-de-lampe. – Ex libris manuscrit : "Monasterii B Maria de Candelio ordinis cisterciens catalogo inscript [...]" – (Rel.)	WILD, Johann (O. F. M., dit Joannes Ferus, Le P.)			
1584	BP 1455	[Vita et miracula sancti Francisci de Paula] [. Ad augmentum fidei christianæ cura et sollicitudine fratrum ordinis minimorum et piorum elemosinis in conuentu sanctiss. e Trinitatis Romæ depicta: opera studio & expensis d. Petri de Nobilibus æneis typis accuratæ expressa, & ill.mo et r.mo d.d. Aloysio Estensi... dedicata]		[Romæ, a spese di Pietro De Nobili, 1584]	[39 p. de pl.] ; 30 cm		Notice rédigée d'après l'ICCU (Istituto Centrale per il Catalogo Unico) delle Biblioteche Italiane e per le informazioni bibliografiche. – Frontispice signé d'Ambrosio Brambilla. – Ouvrage restauré en 1991. – Les pl. 31 et 32 sont manquantes. – Ex libris manuscrit : "Adresum nobilissimi viri et equitis Antonii de Guerin de Saignes jurium doctor in universitates tolosanâ 1772". – (Rel. parchemin)	NOBILI, Pietro de. Éd.	BRAMBILLA, Ambrogio (15.-15.). Graveur.		

Le fichier est structuré en 12 colonnes : date, cote, titre, mention de publication, édition, pagination et format, collection, description, auteur 1, auteur 2, auteur 3, auteur 4

